

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DU RÈGLEMENT KITEC

Instructions et informations générales

Vous devez compléter et soumettre le présent Formulaire de Réclamation, dans les huit (8) ans de la Date de Prise d'Effet, afin d'être admissible à un recouvrement en vertu de l'Entente Kitec (l'« Entente »). (Les Procureurs des Groupes Visés par l'Entente estiment que l'Entente deviendra finale vers le début de l'année 2012, de sorte que la date limite sera vers la début de l'an 2020. Afin de faciliter le processus d'administration et d'accélérer le traitement des réclamations, nous vous encourageons à compléter et à transmettre le présent formulaire dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de sa réception. Veuillez dactylographier ou écrire vos réponses en lettres moulées à l'encre. Tous les termes en majuscules dans le présent formulaire renvoient à des termes qui sont définis dans l'Entente de Règlement et de Quittance d'un Recours Collectif intervenue entre les parties, que vous pouvez lire à : www.reglementkitec.com.

Vous devez répondre à toutes les questions. Répondez « S/O » si la question est sans objet. Des informations supplémentaires seront demandées si ce formulaire est incomplet ou autrement insuffisant pour effectuer le traitement de votre réclamation. Vous devez répondre à toute demande visant à obtenir des informations supplémentaires. Si vous négligez de répondre, il se pourrait que votre réclamation ne soit pas traitée, vous faisant ainsi perdre des droits importants. Plus les informations fournies dans le Formulaire de Réclamation sont complètes, plus rapidement votre réclamation peut être traitée. Les Réclamants doivent faire tous les efforts pour fournir toutes les informations et tous les documents demandés, afin que la réclamation puisse faire l'objet rapidement d'une décision finale.

Les réclamations peuvent uniquement être déposées par des personnes admissibles, lesquelles sont définies comme suit :

Toute Personne qui est ou a été propriétaire ou locataire, de même que tous ceux qui peuvent ou pourraient entreprendre un recours par l'entremise ou au nom ou du chef de tous ceux qui sont ou ont été propriétaires ou locataires, d'édifices, maisons, résidences ou toutes autres constructions situés au États-Unis (excluant le Groupe du Comté de Clark, le groupe NV) ou au Canada comprenant ou ayant à tout moment compris un Système Kitec et/ou des éléments de ce Système. Toutes les Personnes qui ont exécuté et soumis un Formulaire d'Exclusion, de la manière appropriée et en temps utile, sont exclues de l'Entente.

Les informations, les pièces à fournir, et les autres documents exigés en vertu du présent formulaire seront évalués par l'Administratrice des Réclamations, afin de déterminer votre droit d'obtenir une indemnité.

Veillez soumettre tous les chèques payés faisant état de paiements effectués à des plombiers pour des réparations liées au Système Kitec, ainsi que des copies des factures de tels plombiers. Ne soumettez pas les originaux de vos documents. Joignez également un échantillon, qui a été retiré durant la réparation, d'un raccord Kitec ou d'un tuyau Kitec d'un pied (30 cm) de longueur et atteint d'une défaillance. Les matériaux soumis ne seront pas retournés. Les documents soumis ne seront pas retournés. Veuillez soumettre des copies qui sont complètes, claires, et lisibles, sauf en ce qui concerne les photographies et les bandes vidéo, pour lesquelles des copies en tous points conformes aux originaux doivent être soumises. Conservez dans vos dossiers une copie du Formulaire de Réclamation et de toutes les pièces que vous y avez jointes.

Si vous avez des questions concernant le présent Formulaire de Réclamation ou le recouvrement de tout montant en vertu de l'Entente, vous pouvez communiquer avec l'Administratrice des Réclamations par téléphone au : 1-877-337-1293, lequel répondra à vos questions, sans frais, ou vous pouvez visiter : www.reglementkitec.com. N'appellez ni le Tribunal ni IPEX pour poser des questions.

Transmettez le Formulaire de Réclamation dûment complété, ainsi que les documents exigés au soutien de votre réclamation à :

Pour livraison par messenger utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator
3301 Kerner Blvd
San Rafael, CA 94901

OR

Canadian Kitec Claims Administrator
633 Colbourne Street, Suite 300
London, ON N6B 2V3

Pour livraison par la poste utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator
P.O. Box 6001
Larkspur, CA 94977-6001

OR

Canadian Kitec Claims Administrator
P.O. Box 3355
London, ON N6A 4K3



FOR CLAIMS PROCESSING ONLY	<input type="radio"/> LC <input type="radio"/> OZ
----------------------------------	--

I. INFORMATIONS SUR LE RÉCLAMANT - VEUILLEZ NE PAS UTILISER L'ENCRE ROUGE

NOM(S), ADRESSE, ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONE :

PROPRIÉTAIRE:

Prénom	Nom De Famille	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Rue	Numéro d'app	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville	Province	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province Étrangère	Code Postal Étranger	Nom/Abreviation du Pays Étranger
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (Jour)	Téléphone (Soir)	
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	
Téléphone (Télécopieur)	Téléphone (Cellulaire)	
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	
Courriel		
<input type="text"/>		
Numéro d'assurance sociale		
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		

Si le Réclamant n'est pas une personne physique, inscrivez le nom de la personne qui remplit le présent formulaire et le poste occupé par cette personne (dirigeant, associé, etc.)

Prénom

Nom De Famille

Poste

CO-PROPRIÉTAIRE (si applicable):

Prénom	Nom De Famille	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Rue	Numéro d'app	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Ville	Province	Code postal
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province Étrangère	Code Postal Étranger	Nom/Abreviation du Pays Étranger
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Téléphone (Jour)	Téléphone (Soir)	
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	
Téléphone (Télécopieur)	Téléphone (Cellulaire)	
<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	<input type="text"/> — <input type="text"/> — <input type="text"/>	
Courriel		
<input type="text"/>		
Numéro d'assurance sociale		
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		



Cette réclamation est-elle la première que vous faite en vertu du présent règlement? Oui Non

Si vous avez soumis plus d'une réclamation en vertu du présent règlement, combien de réclamations avez-vous faites?

Consentez-vous à recevoir de la correspondance par courrier électronique: Oui Non

II. DESCRIPTION DE L'ÉDIFICE DANS LEQUEL LE SYSTÈME KITEC EST OU A ÉTÉ INSTALLÉ (VEUILLEZ COMPLÉTER UN FORMULAIRE DISTINCT POUR CHAQUE ÉDIFICE)

A. ADRESSE DE L'ÉDIFICE (n'indiquez pas un casier postal):

Rue Numéro d'app.

Ville État/Province

US Zip Code Code Postal Pays

NOM DE L'OCCUPANT ACTUEL (si celui-ci n'est pas le Réclamant)

Prénom Nom De Famille

Êtes-vous propriétaire de l'édifice? Oui Non

→ **Si Oui:** À quelle date avez-vous acquis l'édifice? / (mois/année)

→ **Si Non:** À quelle date avez-vous occupé ou loué l'édifice? / (mois/année)

À quelle date avez-vous vendu l'édifice? / (mois/année)

À qui avez-vous vendu l'édifice?

Prénom Nom De Famille

Savez-vous qui est le propriétaire actuel de l'édifice? Oui Non

→ **Si Oui:** Qui est le propriétaire actuel?

Prénom Nom De Famille

Est-ce que l'édifice est fait l'objet d'une déclaration de copropriété? Oui Non

→ **Si Oui:** (a) Fournissez une copie de la déclaration.

(b) La réclamation est-elle en relation aux parties communes, privatives, ou les deux?

(c) La réclamation est-elle par l'association ou le syndicat des copropriétaires de l'édifice? Oui Non

Êtes-vous partie à une entente avec le propriétaire actuel ou tout propriétaire antérieur de l'édifice ayant pour objet les Réclamations Kitec, et avez-vous droit à une quote-part de telles réclamations?

Oui Non

Si oui, décrivez l'entente: _____

Avez-vous signé avec les IPEX une quittance ayant pour objet votre réclamation? Oui Non

→ **Si Oui:** Veuillez joindre une copie de cette quittance.



III. IDENTIFICATION ET INSTALLATION DU SYSTÈME KITEC

A. PREUVE DE L'INSTALLATION DU SYSTÈME KITEC:

Éléments considérés aux fins d'identification (cochez et joignez autant d'éléments que possible):

- Garantie du fabricant
- Rapport d'inspection
- Actes de vente mobilière, bons de commande
- Dossiers d'un plombier ou d'un constructeur
- Correspondance reconnaissant la présence du produit dans l'édifice
- Rapport d'un plombier, d'un ingénieur, d'un architecte, ou d'un inspecteur immobilier identifiant le Système Kitec dans l'édifice
- Lettre d'un constructeur, d'un plombier ou d'un entrepreneur déclarant, qu'à sa connaissance personnelle, le Système Kitec a été utilisé dans l'édifice
- Photographies
- Description de tout ce qui est écrit sur le Système Kitec
- Code date et étiquette complète sur le Système Kitec
- Autre documentation (fournissez une description): _____

Pièces jointes exigées: Joignez une copie des documents cochés pour établir votre droit de propriété.

B. DESCRIPTION DU SYSTÈME KITEC:

Ne soumettez pas une réclamation à moins d'avoir présentement ou d'avoir eu dans le passé un Système Kitec dans votre construction. Vous pouvez voir des photos du Système Kitec à : www.reglementkitec.com. Le Système Kitec a été utilisé pour diverses applications, y compris sans limitation, pour la distribution de l'eau chaude et de l'eau froide dans des applications de plomberie et des systèmes de chauffage rayonnant dans des édifices, des maisons, des résidences et d'autres constructions. Aux fins d'identification, le tuyau Kitec est, soit de couleur bleue (utilisation avec l'eau froide), soit de couleur orange (utilisation avec l'eau chaude). Les tuyaux Kitec sont souvent estampés "Kitec". Le tuyau peut être plié manuellement et il conserve sa forme moulée grâce à son noyau en aluminium. Les raccords en laiton ou en plastique Kitec sont, soit à sertir ou avec une bague de serrage. Le Système Kitec désigne tous les tuyaux, obturateurs et robinets, et raccords PEX-AL-PEX, PE-AL-PE, PERT-AL-PERT et PEX et/ou leurs composants, que ce soit à titre de composants, de pièces individuelles, ou en tant que système, fabriqués par IPEX ou pour son compte, que ceux-ci aient été vendus sous l'appellation Kitec, PlumbBetter, IPEX AQUA, WarmRite, Kitec XPA, AmbioComfort, XPA, KERR Controls, Plomberie Améliorée, ou autrement.

C. DATE D'INSTALLATION (Indiquez si l'installation a eu lieu durant la construction initiale ou par la suite):

Qui était le constructeur ou le plombier qui a installé le Système Kitec?

Nom

Adresse

Numéro d'app

Ville

État/Province

US Zip Code

Code Postal

Pays

Numéro de téléphone

Date de l'installation

- Installé lors de la construction initiale de l'édifice.
- Installé par la suite.

Joignez une copie des documents établissant la date à laquelle le Système Kitec a été installé.



D. TYPE D'INSTALLATION (Vous pourriez avoir plusieurs types d'installation. Cochez toutes les installations applicables):

- Installation de plomberie traditionnelle
- Installation de chauffage
- Installation dans le plancher
- Installation pour la fonte de neige
- Installation de plomberie et de chauffage rayonnant ou un autre type d'installation comprenant un évaporateur à ventilation forcée en circuit ouvert
- Autre utilisation ou installation (veuillez décrire de façon détaillée) _____

E. QUANTITÉ INSTALLÉE DANS L'ÉDIFICE:

1. La longueur totale des tuyaux (si elle-ci est connue) est de: pieds mètres

Éléments considérés pour mesurer la longueur totale des tuyaux:

- Mesures effectuées personnellement.
- Mesures effectuées par un plombier ou un entrepreneur professionnel.
- Autres, veuillez préciser: _____

2. Nombre total (si celui-ci est connu) de raccords en laiton (à sertir ou avec une bague de serrage)

Éléments considérés pour calculer le nombre total de raccords:

- Mesures effectuées personnellement.
- Mesures effectuées par un plombier ou un entrepreneur professionnel.
- Autres, veuillez préciser: _____

3. Nombre total de salles de bains dans l'édifice:

4. Nombre total d'éviers dans l'édifice:

5. Nombre total de toilettes dans l'édifice:

6. Nombre total de douches/bains dans l'édifice:

7. Nombre total de connexions laveuse/sécheuse dans l'édifice:

8. Nombre total de chauffe-eau dans l'édifice:

9. Superficie approximative totale de l'édifice, en pieds carrés ou mètres carrés:

pieds mètres

F. TYPES DE PROBLÈMES OU DE DOMMAGES:

Veuillez indiquer, le cas échéant, la catégorie de problèmes ou de dommages que vous avez subis (faites un seul choix)

- Je n'ai subi aucun problème.
- Dommages à l'édifice résultant d'une fuite des tuyaux et/ou raccords.
- Divers dommages à l'édifice, y compris des défaillances sérieuses ou catastrophiques comprenant des dégâts d'eau.
- Je ne suis pas certain(e) si mon édifice a subi des dommages.



Décrivez de façon détaillée les dommages ou les réparations, s'il y a lieu, y compris:

- Les pièces réparées (c.-à-d. la salle de bain, la cuisine, le garage, etc.) _____

- Types d'installations à demeure réparées (c.-à-d. évier, réservoir à eau chaude, toilette, etc.) _____

- Nombre de raccords et quantité de tuyaux réparés ou remplacés _____

- Coût effectif ou estimation du coût des réparations _____

Veuillez fournir la documentation (c.-à-d. les estimations de coût des réparations, les factures, etc.) démontrant les problèmes et les types de dommages, ainsi que les devis estimatifs associés à tels problèmes et dommages.

G. HISTORIQUE DES RÉPARATIONS ET DES REMPLACEMENTS:

Avez-vous dépensé une somme d'argent pour réparer ou remplacer votre plomberie, en conséquence de dommages causés par le système de plomberie Kitec? Oui Non

→ **Si Oui**, fournissez les informations demandées ci-dessous:

- Décrivez les réparations qui ont été effectuées: _____
 - Avez-vous déjà remplacé quelque partie que ce soit de votre plomberie: Oui Non
 - a) Avez-vous déjà remplacé votre plomberie, en tout ou en partie: En tout En partie
 - b) Si vous avez remplacé votre plomberie en partie, veuillez identifier la partie de votre plomberie qui a été remplacée: _____
 - Date à laquelle les travaux ont été effectués: / (mois/année)
 - Indiquez le nom et l'adresse de l'entrepreneur ou du plombier:
Nom

Adresse

Ville État/Province Code Postal
• Montant déboursé pour réparer ou remplacer le Système Kitec: \$.00
• Montant déboursé pour les dommages causés à l'édifice, **autres que** le Système Kitec: \$.00



large et générale, et comprendra une décharge pour tous les dommages, tous les frais, toute obligation ou responsabilité de quelque nature que ce soit, incluant, notamment, les pénalités, les dommages-intérêts punitifs, les dommages-intérêts exemplaires, les dommages-intérêts statutaires, les dommages-intérêts fondés sur une multiplication de dommages-intérêts compensatoires, les frais judiciaires, et les frais et honoraires d'avocats, qui auraient pu autrement être recouverts en rapport avec toute réclamation liée au Système Kitec. La présente Quittance couvre toutes les réclamations que les Réclamants possèdent ou peuvent découvrir après la date de la présente Entente incluant, notamment, les réclamations, les préjudices, les dommages, ou les faits additionnels ou différents de ceux qu'ils connaissent déjà ou qui, selon eux, sont survenus, à l'égard de toute question réglée par la présente Entente, étant entendu que toute réclamation de cette nature et que tout préjudice, dommage ou fait de ce type, qu'ils soient connus ou non, soupçonnés ou non, éventuels ou non, passés ou futurs, dissimulés ou cachés ou non, existants, pouvant exister, ou ayant existé jusqu'à ce jour, fondés sur toute théorie juridique ou règle d'« equity », telles que celle-ci existe présentement ou pourrait exister dans l'avenir y compris, notamment, une conduite négligente, intentionnelle, avec ou sans intention malicieuse; ou une violation de toute obligation, de toute loi ou de toute règle, sans égard à la découverte subséquente de tels faits additionnels ou différents sont réglées et libérées de façon complète, finale et définitive. Les Réclamants renoncent expressément et intentionnellement à tous les droits et avantages qu'ils ont présentement ou pourraient avoir dans l'avenir en vertu de la loi (que ce soit en vertu d'un statut, de la common law, d'un règlement, ou autrement) de tout état ou territoire des États-Unis et/ou du Canada, relativement à toute affaire découlant du Système Kitec ou qui, de quelque façon que ce soit, est liée ou associée au Système Kitec, ou en résulte. Les Réclamations Quittancées ne s'appliquent pas aux réclamations fondées sur des dommages corporels. Les Réclamations quittancées ne constituent pas et ne sont pas censées constituer une décharge à l'égard des réclamations des Réclamants contre les fournisseurs de matières premières, de composants ou d'ingrédients utilisés dans la fabrication du Système Kitec, que les Réclamants, en vertu de la présente quittance, cèdent, transfèrent et transportent, intégralement et pour toujours, aux Défenderesses IPEX. Les Réclamations quittancées ne couvrent pas certaines réclamations spécifiquement énumérées qu'un Réclamant peut choisir d'intenter contre un plombier, un constructeur résidentiel, un entrepreneur ou d'autres fournisseurs de produits ou de services, ayant trait uniquement et exclusivement à l'installation du Système Kitec, et uniquement pour les réclamations alléguant les défaillances spécifiques suivantes de l'installateur : (1) un tuyau qui est perforé par un corps étranger, comme un clou; (2) l'assemblage défectueux d'un raccord à un appareil de plomberie ou à un appareil ménager; (3) une tension inappropriée sur le Système Kitec résultant d'une installation défectueuse d'un tuyau dans l'ossature du bâtiment; (4) la fuite d'un raccord résultant du mauvais fonctionnement d'un obturateur ou d'un robinet servant à réduire la pression, lequel a été fourni par un plombier et n'est pas fabriqué ou vendu par les Défenderesses IPEX et ne fait pas partie du Système Kitec; (5) la fuite d'un raccord à l'interface d'un appareil de plomberie, résultant de l'âge des composants d'obturation ou de robinet fournies ou utilisés par un plombier; et (6) tout problème similaire d'installation n'ayant aucune relation avec la conception, la fabrication, ou le rendement du Système Kitec, étant entendu que rien dans la présente quittance n'autorisera un Réclamant à faire valoir toute autre réclamation quittancée ci-dessus et en vertu de l'Entente, y compris, notamment, les réclamations fondées sur des conseils, des recommandations, des sollicitations, ou des ventes inappropriés, insuffisants ou négligents liés au Système Kitec; et, en aucun cas, une réclamation dont la poursuite est permise en vertu de la présente exception ne pourra alléguer ou prétendre alléguer un acte fautif, une erreur ou une omission, une perte, ou une responsabilité, que celle-ci soit stricte ou qu'elle résulte d'une faute ou autrement, attribuable à l'une ou l'autre des Défenderesses IPEX. Les Réclamants n'ont pas l'intention de créer un droit de réclamer une indemnisation ou une contribution, ou toute autre réclamation, peu importe comment celle-ci est libellée, en faveur d'un tiers contre les Parties Quittancées, et ne croient pas que la réserve prévue au présent article puisse fonder une telle réclamation. Cette disposition vise uniquement à préserver la capacité d'une Partie donnant quittance à exercer ses recours contre les personnes physiques ou entités qui n'ont pas été libérées, tel que prévu expressément au présent article.

« Parties Quittancées » désigne les Défenderesses IPEX et les Entités de Financement IPEX, chacun de leurs administrateurs, assureurs, réassureurs, mandataires, firmes, sociétés-mère, sociétés-sœur, filiales et sociétés affiliées, ainsi que tous les agents de vente et distributeurs d'IPEX; tous les grossistes, détaillants, plombiers, constructeurs, entrepreneurs, ingénieurs, architectes, et tout autre fournisseur de produits ou de services qui a acheté, conseillé, recommandé, vendu, et/ou installé le Système Kitec; ainsi que tous les prédécesseurs, successeurs et ayants droit; dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, mandataires, procureurs et représentants respectifs, présents et passés, des personnes ou entités précitées.



V. RENSEIGNEMENTS FISCAUX (RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DES É.-U.)

Les montants adjugés, s'il y a lieu, ne peuvent être versés à moins que l'Administratrice des Réclamations ait reçu les renseignements fiscaux demandés ci-dessous. Les renseignements sont demandés pour permettre à l'Administratrice des Réclamations de se conformer aux exigences de l'Internal Revenue Service concernant la communication de renseignements, si et lorsque celles-ci sont applicables.

Question 1: Êtes-vous un ANCIEN propriétaire de l'édifice pour lequel vous déposez le présent Formulaire de Réclamation?

Oui Non

Question 2: Avez-vous déjà déduit, dans votre (vos) déclaration(s) fédérale(s) de revenu, le coût initial d'acquisition ou d'installation du Système Kitec?

Oui Non

Question 3: Si, dans le passé, vous avez réparé ou remplacé votre Système Kitec, avez-vous déjà déduit, dans votre (vos) déclaration(s) fédérale(s) de revenu, tout le coût de telle réparation ou de tel remplacement?

Oui Non

Numéro d'identification de contribuable

—

or

Numéro de sécurité sociale

— —

→ (Si vous n'avez pas ces numéros, écrivez « Demande d'émission effectuée »)

En signant le présent Formulaire de Réclamation, Je certifie (nous certifions), sous peine de parjure, que:

- (1) Le(s) numéro(s) d'identification de contribuable(s) indiqué dans la section V est(sont) mon(nos) véritable(s) numéro(s) d'identification de contribuable(s) (ou j'attends (nous attendons) l'émission de numéro(s) à mon (notre) nom(s)) et que les informations indiquées dans la section V sont exactes; et
- (2) Que je ne suis (nous ne sommes) pas assujetti(s) à une retenue d'impôt (« back up withholding ») parce que : (a) je suis (nous sommes) exempté(s) des retenues d'impôt, ou (b) je n'ai (nous n'avons) pas été informé(s) par l'IRS que je suis (nous sommes) assujetti(s) à une retenue d'impôt suite à mon (notre) omission de déclarer tous mes (nos) revenus d'intérêts ou de dividendes, ou (c) l'IRS m'a (nous a) informé que je ne suis (nous ne sommes) plus assujetti(s) à une retenue d'impôt.



VI. ATTESTATION

Toutes les informations que j'ai (nous avons) fournies dans le présent Formulaire de Réclamation sont véridiques et exactes, au meilleur de ma (notre) croyance et connaissance, et le présent document est signé sous peine de parjure. En apposant ma (nos) signature(s) ci-dessous, j'autorise (nous autorisons) également l'Administratrice des Réclamations à vérifier la Réclamation, y compris, en retenant possiblement les services d'un Inspecteur, afin d'inspecter le Système Kitec dans l'édifice.

S'il y a plus d'un propriétaire, le Formulaire de Réclamation doit être signé par tous les propriétaires.

Signature du propriétaire

MM / DD / YYYY

Date

Signature du propriétaire

MM / DD / YYYY

Date

Signature du propriétaire

MM / DD / YYYY

Date

Signature du propriétaire

MM / DD / YYYY

Date

LA PRÉSENTE PREUVE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE DOIT ÊTRE SOUMISE, AU PLUS TARD 8 ANS LA DATE DE PRISE D'EFFET, ET DOIT ÊTRE TRANSMISE PAR LA POSTE À:

Pour livraison par messenger utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator
3301 Kerner Blvd
San Rafael, CA 94901

OR

Canadian Kitec Claims Administrator
633 Colbourne Street, Suite 300
London, ON N6B 2V3

Pour livraison par la poste utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator
P.O. Box 6001
Larkspur, CA 94977-6001

OR

Canadian Kitec Claims Administrator
P.O. Box 3355
London, ON N6A 4K3

Un Formulaire de Réclamation qui est reçu par l'Administratrice des Réclamations sera réputé avoir été soumis à sa date de mise à la poste, si l'enveloppe contient une marque postale et qu'elle a été postée par courrier de première classe, et adressée conformément aux instructions ci-dessus. Dans tous les autres cas, une preuve de réclamation et quittance sera réputée avoir été soumise à la date à laquelle celle-ci est effectivement reçue par l'Administratrice des Réclamations.



Aucun accusé de réception des Formulaires de Réclamation ne sera émis. Vous devez être conscient(e) que le traitement complet des réclamations et l'administration de l'Entente prendra un certain temps. Ce travail sera complété aussi rapidement que possible, compte tenu de la nécessité d'enquêter et de classer chaque Formulaire de Réclamation. **Veillez informer l'Administratrice des Réclamations de tout changement d'adresse.**

Traitement Confidentiel

Toutes les informations fournies par le Réclamant sont recueillies, utilisées et conservées par l'Administratrice des Réclamations en vertu de la « Personal Information and Electronic Documents Act » (PIPEDA) aux fins de l'administration de l'Entente, y inclus l'évaluation du statu d'éligibilité du Réclamant selon les termes de l'Entente. L'information fournie par le Réclamant est strictement privée et confidentielle et ne sera pas dévoilée sans un consentement express et écrit du Réclamant sauf en vertu de l'Entente de Règlement et de Quittance d'un Recours Collectif ou autrement lorsque la loi le requiert.

L'« Administratrice des Réclamations » est définie comme étant Gilardi & Co, LLC de San Rafael, Californie et NPT RicePoint Class Action Services de London, Ontario

LE TRAITEMENT PRÉCIS DES RÉCLAMATIONS PREND DU TEMPS. MERCİ POUR VOTRE PATIENCE.

Liste de vérification/rappel:

1. Veuillez signer la quittance et l'attestation ci-dessus.
2. N'oubliez pas de joindre les copies des documents produits au soutien de votre réclamation.
3. N'oubliez pas de soumettre les échantillons physiques requis.
4. Conservez une copie de votre Formulaire de Réclamation dûment complété dans vos dossiers.
5. Si vous désirez un accusé de réception de votre Formulaire de Réclamation, veuillez le transmettre par courrier recommandé avec une demande d'un accusé de réception.
6. Si vous déménagez, ou si le présent Avis vous a été transmis à une ancienne adresse ou à une mauvaise adresse, veuillez nous fournir votre nouvelle adresse.
7. **Si vous avez des questions concernant le présent Formulaire de Réclamation, veuillez communiquer avec l'Administratrice des Réclamations Kitec au 1-877-337-1293, par courriel au info@reglementkitec.com, ou par écrit à:**

Pour livraison par messenger utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator	OR	Canadian Kitec Claims Administrator
3301 Kerner Blvd		633 Colbourne Street, Suite 300
San Rafael, CA 94901		London, ON N6B 2V3

Pour livraison par la poste utilisez l'adresse suivante:

Kitec Claims Administrator	OR	Canadian Kitec Claims Administrator
P.O. Box 6001		P.O. Box 3355
Larkspur, CA 94977-6001		London, ON N6A 4K3

Les Procureurs des Groupes Visés par l'Entente vous suggèrent fortement de transmettre un formulaire complété dès que possible, pour nous aider dans le processus administratif et accélérer le traitement de votre réclamation.

